

# QUOI DE NEUF DANS LA PNL PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE ?

**Ecrit par Grazyna KOPERNIAK**

**Paru dans Métaphore N° 34-35 en Janvier 2001**

Grazyna KOPERNIAK, Psychologue-psychothérapeute, enseignante PNL, Présidente de la Commission PNL et psychothérapie.

## **Réglementation des pratiques psychothérapeutiques en France**

### **Historique du métier :**

Les soins psychothérapeutiques ont commencé en France avec Mesmer et le marquis de Puységur. Ensuite, deux écoles, celle de Nancy et celle de la Salpêtrière ont utilisé différentes facettes de l'hypnose et de la suggestion. À cette époque, les psychothérapeutes étaient autodidactes. Au XXe siècle, ces pratiques ont été progressivement remplacées par la psychanalyse développée par Freud et ses disciples. La formation des psychanalystes, dont la plupart étaient des médecins, se limitait à une psychanalyse didactique suivie de contrôles. Actuellement les écoles psychanalytiques se sont divisées, elles ont aussi modifié les règles et la pratique de la formation. Les thérapies de groupe apparues par la suite ont été inspirées des travaux de K. Lewin et de J. Moreno. Au cours des dernières décennies, plusieurs psychothérapies, comme par exemple cognitives, comportementales, systémiques (familiales) et *Daseinsanalyse*, ont enrichi la palette des méthodes mises à la disposition des patients.

### **Caractéristiques des Psychothérapies et des Psychothérapeutes :**

Les caractéristiques propres à tous les courants psychothérapeutiques ont été définies à plusieurs reprises. Je vous propose ici celles qui ont été publiées récemment par le Journal des Psychologues. Les psychothérapies :

- "visent à améliorer le mental du sujet,
- n'utilisent pas de moyen physique, et en particulier elles n'ont pas recours aux médicaments,
- emploient des techniques précises et codées,
- utilisent la relation établie entre le sujet et le thérapeute,
- ont surtout recours à la dimension verbale de cette relation, mais peuvent employer des moyens non verbaux et des procédés graphiques,
- s'inspirent d'une psychopathologie tantôt générale, tantôt spécifique". ( Journal des Psychologues, N° 183, décembre 2000 )

En revanche, en ce qui concerne les psychothérapeutes, la manque de la réglementation de la profession fait qu'actuellement ce métier peut être exercé par tout un chacun.

## **Projet de réglementation du métier du Psychothérapeute :**

Nous assistons depuis quelques années au mouvement initié par l'Association Européenne de Psychothérapie ( EAP ), dont le siège est situé à Vienne, qui vise la reconnaissance du métier de psychothérapeute en Europe en tant qu'indépendant de celui de psychologue et de psychiatre.

Cette demande de reconnaissance auprès des législateurs de différents pays implique l'acceptation des critères formels concernant la formation des psychothérapeutes. Ainsi, les directives ont été données par EAP non seulement par rapport à l'apprentissage théorique et pratique quant à leur contenu et leur durée, mais aussi par rapport au travail personnel et le contrôle de la pratique sous forme de supervision.

Les organisations qui regroupent les psychothérapeutes de toutes écoles dans différents pays ( en France il s'agit de la FFdP et du SNPPsy ) se sont jointes à ce mouvement et ont accepté de sélectionner des psychothérapeutes qui correspondent déjà aux critères de EAP dans le cadre du "grand-parentage". Leurs représentants discutent actuellement avec les députés en essayant de les convaincre de l'utilité de la reconnaissance, non seulement du métier du psychothérapeute, mais aussi de la création des formations appropriées aux besoins des praticiens et de la prise de mesures transitoires quant aux modalités du travail des psychothérapeutes.

NLPNL, suite à la reconnaissance de la PNL par l'Association Européenne de Psychothérapie en tant qu'une méthode psychothérapeutique à part entière, s'est engagée depuis deux ans dans ce mouvement en créant la Commission PNL et Psychothérapie.

## **Commission PNL et Psychothérapie**

La commission PNL et Psychothérapie a été créée, suite à l'initiative de Annie Rapp, en janvier 1999, avec l'objectif premier de la reconnaissance et de la validation :

- des psychothérapeutes spécialisés en PNL, candidats au Certificat Européen de Psychothérapie ( CEP ), dans le cadre du "grand-parentage" proposé par l'EAP.
- des cursus de formation de psychothérapeutes spécialisés en PNL,
- des didacticiens-formateurs de psychothérapeutes spécialisés en PNL.

Elle se proposait donc de jouer le rôle de la CDSA en ce qui concerne l'enseignement et la reconnaissance des psychothérapeutes spécialisés en PNL.

Un second objectif était de fonctionner comme lieu de réflexion et de concertation ouvert aux psychothérapeutes.

## **Les membres de la Commission :**

La composition de la Commission PNL et Psychothérapie est relativement stable. Aux premiers volontaires, dont la plupart composent actuellement le "noyau dur" de la commission, se sont jointes progressivement d'autres personnes, puisque chaque nouveau psychothérapeute agréé en tant que spécialisé en PNL devient membre de droit et est invité à

participer aux réunions. Cette participation n'est cependant pas obligatoire. Les personnes qui souhaitent seulement être tenues au courant de nos activités reçoivent régulièrement les comptes rendus de nos réunions. D'autres, qui ne désirent que se faire agréer, figurent uniquement sur notre liste des psychothérapeutes spécialisés en PNL.

La Commission est ouverte aussi à tous ceux qui souhaitent participer à nos réunions, même s'ils ne remplissent pas encore tous les critères du CEP, du moment qu'ils sont formés et travaillent dans le domaine de la relation d'aide.

Actuellement, le "noyau dur" de la Commission est composé de ( dans l'ordre alphabétique ) : Nicole Catona, Françoise Cavé, Jacqueline Covo, Julie Davis, Catherine Dumont, Claude Gros-Howyan, Grazyna Koperniak, Annie Rapp, Hélène Roduit-Jouan, Hélène Roubeix, et Josiane de Saint Paul.

## **Fonctionnement et travaux de la Commission :**

Nous nous sommes réunis neuf fois en 1999 et sept fois en 2000. Les premières réunions ont été consacrées à :

- la définition des critères des agréments des psychothérapeutes dans le cadre du "grand-parentage",
- la procédure à suivre pour obtenir cet agrément,

- et des contacts à établir avec les organisations nationales où notre choix s'est porté sur la Fédération Française de Psychothérapie (FFdP) et internationales ( Association Européenne de Psychothérapie ( EAP ) et Association Européenne de PNL thérapeutique ( EANLPt ).

Étant donné les cotisations que devait régler NLPNL pour être membre de ces organismes, nous avons décidé une augmentation de 200 Frs de la cotisation des membres intéressés par la reconnaissance en tant que psychothérapeutes spécialisés en PNL.

Nicole Catona est devenue la déléguée de NLPNL auprès de EANLPt, ce qui nous a permis d'être au courant de toutes les directives et travaux européens dans le domaine des formations des psychothérapeutes et celui de la reconnaissance des organismes de formation des psychothérapeutes spécialisés en PNL.

Deux textes sur la PNL thérapeutique ont été écrits par Grazyna Koperniak suite à la demande du SNPPsy et de la FFdP, dont un est paru dans les dossiers du dernier colloque de la FFdP.

Ensuite nous avons créé une Commission d'Agrément ( composée de Julie Davis, Grazyna Koperniak et Annie Rapp ) qui reçoit régulièrement les candidats pour le CEP et, comme son nom l'indique, donne des agréments aux psychothérapeutes spécialisés en PNL.

Suite à plusieurs malentendus dus à la mauvaise compréhension des critères à respecter pour être agréé en tant que psychothérapeutes spécialisés en PNL dans le cadre du "grand-parentage" par les candidats à l'agrément, nous avons créé le Guide du CEP qui est disponible au secrétariat de NLPNL.

La liste des psychothérapeutes spécialisés en PNL est publiée ci-contre La mention CEP y indique que la personne a obtenu le Certificat Européen de Psychothérapie.

Actuellement, nos réunions sont centrées sur le programme de formation pour les psychothérapeutes et sur la reconnaissance des didacticiens-formateurs des psychothérapeutes.

Dans le courant de l'année 1999, les contacts ont été établis avec la Fédération Française de PNL thérapeutique ( FFPTNL) dans le but de partager la cotisation de EANLPt, puisque nos deux associations représentent la France au niveau européen. Par la suite, en juin 2000, nous avons créé avec la FFPTNL un groupe de recherche sur la PNL et nous travaillons assidûment ensemble, soit à Paris soit à Avignon. Ce Groupe de Recherche est composé de Nicole Catona, Jacqueline Covo, Julie Davis, Claude Gros-Howyan, Grazyna Koperniak, Annie Rapp, Hélène Roduit-Jouan, Hélène Roubex, Catherine Dumech, Régis Lamotte, Gilles Roy, Marie-Paule Rous et Catherine Tamisier.

En décembre 2000 a eu lieu la première réunion du Groupe de Co-vision, dont la responsable est Julie Davis. C'est un groupe où les psychothérapeutes peuvent discuter sur les cas difficiles et/ou partager leurs expériences quant aux nouvelles applications de la PNLt.

Nos projets ? La création de la rubrique "Psychothérapie" dans Métaphore pour y publier les articles sur notre travail pratique, sur la théorie de la PNL et ses connexions avec d'autres méthodes psychothérapeutiques, sur les aspects juridiques et éthiques du métier de psychothérapeute, etc. Nous invitons tous ceux qui souhaitent partager leurs réflexions et leurs expériences à nous envoyer leurs textes.

## **Liste des psychothérapeutes agréés NLPNL**

Françoise Cavé

34, rue du Télégraphe 75020 Paris, Tél. 01 43 49 00 18

Sophie Coulon

8-10, place aux Bois, 74000 Annecy, Tél. 04 50 51 26 06

Jacqueline Covo – CEP

138, avenue Ledru Rollin, 75011 Paris, Tél. 01 43 79 25 41

Julie Davis – CEP

791, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne, Tél. 01 46 21 64 29

Catherine Dumont

9, boulevard Saint Denis, 75003 Paris, Tél. 01 42 74 02 43

Monique Esser

Rue Defacqz 73/23, 1060 Bruxelles, Tél. 00 32 2 538 72 32

Claude Gros-Howyan – CEP

Clinique Hartmann, 26 boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly sur Seine, Tél. 001 47 59 00 00  
( secrétariat du Dr Wannatzel )

Grazyna Koperniak – CEP

313, rue Lecourbe, 75115 Paris, Tél. 01 45 54 13 03

Christine Larabie

1 bis, avenue du Bois, 92430 Marnes-la-coquette, Tél. 01 47 95 28 19



Anne Lhopiteau-Bernard – CEP  
9, avenue Jehan de Beauce, 28000 Chartes, Tél. 02 37 36 20 67

Jennifer Mason de Gandt  
20, allée des Soudanes, 78430 Louveciennes, Tél. 01 30 82 20 36

Bogena Pieskiewicz – CEP  
20, rue d'Armenonville, 92200 Neuilly sur Seine, Tél. 01 53 82 06 08

Annie Rapp – CEP  
571, rue de la Fontaine, 75016 Paris, Tél. 01 46 47 57 47

Hélène Roubex – CEP  
5 bis, rue Maurice Desvalliers, 77240 Seine Port, Tél. 01 64 41 95 98

Josie-Laure Rubinstein  
56, rue du Pont de Créteil, 94100 Saint Maur, Tél. 01 43 97 31 97

Josiane de Saint-Paul – CEP  
21, rue Sébastien Mercier, 75015 Paris, Tél. 01 45 75 30 15

Max Vaussard  
4, rue de l'Église, 77470 Fulbaines, Tél. 01 64 33 87 41

*NB : Actuellement, il n'existe pas en France de diplôme d'État de psychothérapeute. La liste ci-dessus est celle des psychothérapeutes spécialisés en PNL et reconnus par la Commission d'Agrément des Psychothérapeutes de l'Association NLPNL.*